

nées pour la plupart au vingtième siècle, vous conviendrez avec moi, j'en suis sûr, que sans la sagesse née d'une longue expérience, la direction du gouvernement canadien pourrait suivre une voie incertaine et périlleuse. En cas d'urgence ou de crise nationale, je choisirai chaque fois la sagacité législative du front ridé et de la tête blanche de préférence à l'inexpérience et parfois à l'aplomb de la jeunesse. A coup sûr, il nous faut un plus grand nombre de jeunes hommes dans le gouvernement, mais conservons toutefois l'influence apaisante des hommes d'Etat plus âgés.

Nonobstant le fait que le Sénat est investi d'une autorité de même étendue que la Chambre des communes, concernant l'initiative législative,—sauf en ce qui a trait à tout bill imposant une taxe,—la plupart des lois du Parlement prennent naissance dans la Chambre basse pour subir ensuite un second examen au Sénat. Pour cette raison, notre Chambre a souvent peu de besogne à accomplir au début de la session et elle doit s'ajourner fréquemment. Plus tard elle doit travailler ferme, en séance plénière et en comités, afin d'étudier et de reviser une multitude de lois provenant de la Chambre basse. Malheureusement, le public n'est pas réellement au courant de la somme de travail que le Sénat accomplit. Contrairement à ce qui se produit à la Chambre des communes, très peu de bills sont examinés en comité plénier, mais l'un ou l'autre des comités permanents est chargé de les étudier. Le travail des comités est d'une nature très prosaïque et il ne fournit pas beaucoup de matière aux journalistes. En conséquence, on n'en parle guère dans les journaux. Aussi, le peuple canadien n'attribue-t-il que peu ou point de mérite au Sénat pour les longues heures de travail fastidieux que ses membres passent à entendre des témoignages, à examiner et à recommander des amendements touchant les bills dont les comités sont saisis. Combien de gens ignorent, par exemple, que durant la session terminée en août dernier, le Sénat a fait modifier quatorze projets de loi soumis par la Chambre des communes? Certains de ces amendements étaient importants, d'autres l'étaient moins, mais ce fait à lui seul démontre la nécessité au sein de notre régime parlementaire d'un organisme d'étude et de révision. Combien de Canadiens savent aussi que, par le passé, le Sénat par son refus d'approuver des mesures soumises par les Communes a sauvé aux contribuables maintes sommes importantes? A ce propos, il m'est tombé sous la main dernièrement un intéressant exposé soumis par feu le sénateur Charles Murphy au cours d'un débat sur les fonctions de la Chambre haute. C'est loin d'être un compte rendu complet du travail accompli par le Sénat mais, en limitant son étude à une dizaine de bills rejetés ou modifiés par cette Chambre, mesures comportant l'affectation de fonds pour des travaux publics, la construction de chemins de fer et ainsi de suite, l'auteur démontre que les impôts ainsi évités s'élevaient à plus de 100 millions de dollars. Il se trouve des gens au pays pour trouver injustifiée la somme de quelque \$550,000 exigée annuellement pour le maintien du Sénat. Une proposition analogue pour nous éviter les frais occasionnés par nos tribunaux, ne recevrait guère d'appui de la part du public. Cependant, en examinant et en revisant les lois fédérales à leur source, et partant en protégeant les droits et les libertés des citoyens, le Sénat accomplit une

L'hon. M. KING.

tâche qui ne le cède pas en importance à celle que comporte l'administration du droit criminel et civil.

La vaste expérience,—dont j'ai parlé plus haut,—et l'absence de parti pris des sénateurs se traduisent par des améliorations de détails et, parfois, par des modifications importantes de principes, apportées aux mesures qui leur sont soumises. Avec bien d'autres membres de la Chambre haute, je préférerais qu'un plus grand nombre de mesures prennent origine au Sénat afin que soit réalisé par là un meilleur équilibre entre le travail des deux Chambres et de ce fait, peut-être, un abrégement des longues sessions que nous avons depuis quelque temps. Toutefois, pour diverses raisons, le Gouvernement semble préférer soumettre les bills à la Chambre des communes d'abord, ce qui assez souvent laisse le Sénat sans pain sur la planche. Surtout en période de guerre, l'élaboration du programme législatif est nécessairement du domaine presque exclusif de l'exécutif, c'est-à-dire du cabinet. Alors, comme tous les ministres à une exception près,—et il s'agit d'un ministre d'Etat,—ont leur place à la Chambre des communes, il est naturel que la situation dont je viens de parler en soit encore aggravée.

Cependant, sans compter que les bills sont d'abord soumis aux Communes et qu'ils ne parviennent que tardivement à la Chambre haute, il faudrait s'attendre à ce que le Sénat consacre moins de temps à une session que la Chambre basse. Il ne faut pas oublier à ce propos que le Sénat ne compte jamais plus de 96 membres alors que les députés sont au nombre de 245. Il est naturel que 245 hommes parlent plus longuement que 96. De plus, le député aux Communes représente directement ses commettants et il a reçu la tâche explicite d'exprimer leurs doléances et leurs opinions. Un silence prolongé de la part d'un membre de la Chambre des communes ou le refus de se faire le champion d'une cause chère à ses commettants peuvent mettre fin à ses ambitions. Pour illustrer ma pensée, je vous reporterai aux débats sur l'Adresse en réponse au discours du trône et sur le budget, deux des discussions importantes d'une session ordinaire. En ces circonstances, les députés peuvent parler d'à peu près tout et souvent les discours se succèdent pendant plusieurs semaines à la Chambre des communes, tandis qu'au Sénat, ils ne prennent habituellement que quelques jours. Je le répète, une bonne partie des discours de la Chambre des communes n'ont d'autre but, et ce n'est que juste, que d'exprimer ce que les députés croient être les sentiments et les vœux des circonscriptions qui les ont élus. C'est ainsi qu'à la dernière session, il s'est élevé un très long débat sur le prix des fraises de la Colombie-Britannique, tel que fixé par le Gouvernement, et qu'une autre discussion serrée a porté sur le programme de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, relativement à la collecte et à la distribution des bouteilles à bière en Nouvelle-Ecosse. Le bill des crédits de guerre n'a été adopté qu'après plus de quatre mois de discussion. Il a fallu 1,833 pages des *Débats* de la Chambre des communes pour publier les discours prononcés en cette circonstance. Or, la Chambre basse a adopté cette mesure sans avoir modifié d'un dollar un seul des crédits ministériels demandé par le Gouvernement.

C'est à dessein que j'ai signalé cette façon de procéder aux débats à la Chambre des communes, non pas parce que je le désapprouve,—au contraire, j'estime que sous notre régime démocratique, c'est ainsi qu'il faut procéder,—